



Avis n° 2021/02-05
relatif à l'accréditation de
l'École nationale supérieure en génie des technologies
industrielles de l'Université de Pau
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé

Établissement et École

Université de Pau
École nationale supérieure en génie des technologies industrielles
Nom d'usage : ENSGTI
Académie : Bordeaux
Site de l'école : Pau

Données certifiées

<i>Le détail des données décrivant l'École (conditions d'admissions, droits d'inscription, etc...) est consultable sur la fiche des données certifiées par l'École mise à jour annuellement sur le site de la CTI : https://www.cti-commission.fr/accreditation</i>

Suivi des accréditations précédentes

<i>Avis n°2017/01-03</i>

Objet de la demande d'accréditation

<p>Catégorie PE : Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure en génie des technologies industrielles de l'Université de Pau, spécialité Énergétique en formation initiale sous statut d'étudiant</p> <p>Catégorie PE : Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure en génie des technologies industrielles de l'Université de Pau, spécialité Génie des procédés en formation initiale sous statut d'étudiant</p> <p>Catégorie PE : Cycle préparatoire intégré de la fédération Gay-Lussac</p> <p>Catégorie NF : Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure en génie des technologies industrielles de l'Université de Pau, spécialité Génie électrique et Informatique industrielle en formation initiale sous statut d'apprenti</p>

- Vu la demande présentée par l'École nationale supérieure en génie des technologies industrielles de l'Université de Pau ;
 - Vu le rapport établi par Claire Peyratout (membre de la CTI et rapporteure principale), Xavier ROMAGNE (membre de la CTI et co-rapporteur), Michel PAVAGEAU (expert auprès de la CTI), Francy BOURCY (expert international auprès de la CTI) ;
- présenté en séance plénière de la CTI le 16 février 2021.

Il a été adopté les avis suivants :

Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur

La Commission valide le processus VAE mis en place dans l'école.

La Commission valide le dispositif du contrat de professionnalisation.

Renouvellement de l'accréditation de l'école pour délivrer les titres suivants :	Type de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Accréditation
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure en génie des technologies industrielles de l'Université de Pau, spécialité Génie des procédés	Formation initiale sous statut d'étudiant	2021	2025-2026	maximale
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure en génie des technologies industrielles de l'Université de Pau, spécialité Énergétique	Formation initiale sous statut d'étudiant	2021	2025-2026	maximale

Première accréditation de l'école pour délivrer le titre suivant :	Type de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Accréditation
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure en génie des technologies industrielles de l'Université de Pau, spécialité Génie électrique et Informatique industrielle	Formation initiale sous statut d'apprenti	2021	2023-2024	restreinte

L'école établira **un rapport de suivi des recommandations**. Ce document est à transmettre le **15 juin 2023**, exclusivement sous format numérique, au département des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé de la DGESIP, en charge du greffe de la CTI (greffe-cti@education.gouv.fr).

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

Pour l'École

- Fixer une vision du positionnement thématique ainsi qu'une trajectoire sur le plan national et international avec des objectifs quantitatifs à long terme ;
- Identifier les facteurs différenciant de l'école : faire un benchmark des écoles françaises d'ingénieurs proposant des formations dans les domaines couverts par l'école afin que celle-ci identifie ou développe son caractère différenciant et ajuste sa communication pour accroître son attractivité ;
- Communiquer pour accroître l'attractivité auprès des candidats de la formation d'ingénieur ainsi que sa notoriété ;
- Maintenir les objectifs quantitatifs de recrutement ;
- Compléter la fiche RNCP sous son nouveau format sur le site de France Compétences en enregistrement de droit. Renforcer la cohérence entre la démarche compétence déployée en interne et la description développée dans la fiche en particulier en relation avec la structuration en blocs de compétences.

Pour chaque spécialité

- Introduire les enseignements de développement durable, responsabilité sociétale, éthique et déontologie dans tous les programmes ;
- Assurer la cohérence des compétences internes et veiller à l'équilibre des matières dans la structuration des unités d'enseignements ;
- Poursuivre le déploiement de la démarche compétences ;
- Augmenter la participation des entreprises dans les enseignements des formations sous statut étudiant.

Le label européen pour les formations d'ingénieur **EUR-ACE®**, **niveau master**, est attribué aux diplômés suivants :

Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure en génie des technologies industrielles de l'Université de Pau, spécialité Génie des procédés	2021	2025-2026
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure en génie des technologies industrielles de l'Université de Pau, spécialité Énergétique	2021	2025-2026

Délibéré en séance plénière à Paris, le 16 février 2021

Approuvé en séance plénière à Paris, le 16 mars 2021



La Présidente
Elisabeth Crépon